

**MISE EN LIGNE LE 19-07-2023**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 du mois de juillet, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-098

« SECOURS LOYER »

Date des convocations :  
12 juin 2023

Membres présents : 7  
Membres en exercice : 8  
Nombre de votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

✓ *Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE  
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC,

✓ *Absent :*  
Monsieur THULEAU

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE  
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son loyer de juin 2023, pour un montant de 580 €.

La somme sera versée directement au propriétaire – Monsieur COCHET Simon – 20 avenue de l'Océan – 17170 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 12/07/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 12/07/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**



Fait à ROYAN, le 6 juillet 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20230706-DEL-23-098-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023